

**Avis rendu par la commission d'information et de sélection d'appel à projet
réunie le 28 février 2018**

Objet : Appel à projet : "création de 42 places SESSAD pour enfants, adolescents et jeunes de 0 à 20 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme".

La commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-social, réunie le 28 février 2018 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet du 21 juin 2017 relatif à la "création de 42 places SESSAD pour enfants, adolescents et jeunes de 0 à 20 ans présentant des troubles du spectre de l'autisme" publié au recueil des actes administratifs spécial n°58 du 23 juin 2017 de la Préfecture de La Réunion.

Axe1 - Accompagnement précoce des enfants autistes de moins de 6 ans - Nord/Est (8 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1 ^{er} et unique	Projet de l'Association Frédéric Levavasseur
---------------------------	--

Axe1 - Accompagnement précoce des enfants autistes de moins de 6 ans - - Ouest (8 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1 ^{er} et unique	Projet de l'Association CLAIRE JOIE
---------------------------	-------------------------------------

Axe1 - Accompagnement précoce des enfants autistes de moins de 6 ans - Sud (8 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1 ^{er}	Projet de la Fondation Père Favron
2 ^{eme}	Projet de l'association Autisme Bel Avenir

Axe2 - Appui à la scolarisation des enfants autistes de 6 à 16 ans – Nord/Est (8 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1 ^{er}	Projet de l'association ALEFPA
2 ^{eme}	Projet de l'association CLAIRE JOIE
3 ^{eme}	Projet de l'association Frédéric Levavasseur

Axe2 - Appui à la scolarisation des enfants autistes de 6 à 16 ans – Sud (8 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

1 ^{er}	Projet de la Fondation Père Favron
2 ^{eme}	Projet de l'association ALEFPA
3 ^{eme}	Projet de l'association CLAIRE JOIE
4 ^{eme}	Projet de l'association Autisme Bel Avenir

Axe3 - Accompagnement et insertion professionnelle des jeunes autistes scolarisés âgés de 16 à 20 ans – La Réunion (2 places) :

La Commission a établi à l'unanimité le classement suivant :

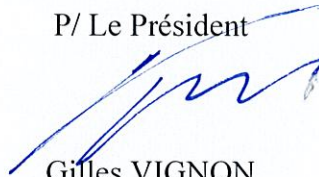
1 ^{er} et unique	Projet de l'association ALEFPA
---------------------------	--------------------------------

Conformément à l'article R 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission. Elle sera publiée selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet à savoir au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion et sur le site internet de l'Agence de Santé Océan Indien.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire aux décisions d'autorisation qui seront prises par le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien.

Fait à Saint Denis, le 12 mars 2018

P/ Le Président



Gilles VIGNON

Directeur de la délégation de La Réunion